



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre enfant est positif (cas confirmé) au COVID.

Votre enfant est strictement isolé **5 jours** dès le début des symptômes (en l'absence de symptômes, on part de la date du test). Il peut ensuite revenir à l'école :

1. S'il n'a plus **aucun symptôme** (ni toux, ni fièvre...) **depuis 2 jours** pleins,
2. ET qu'il réalise, après ces délais, un test (PCR ou antigénique¹) dont le résultat est négatif.



En l'absence de 2e test, votre enfant reste **7 jours** à la maison et revient en classe s'il n'a plus **aucun symptôme** (ni toux ni fièvre).

(1) Les autotests ne sont pas acceptés.



Votre enfant a été en contact avec une personne positive au COVID.

- Vous le faites **immédiatement tester** par un test antigénique ou PCR¹. Il peut revenir en classe si son test est négatif et qu' il ne présente pas de symptômes.
- La pharmacie vous **délivrera 2 autotests** gratuits qu' il faudra faire en J2 et J4.

En l' absence de test, votre enfant reste à la maison 7 jours.

1. *les autotests ne sont pas autorisés pour ce premier test*
2. *Si des symptômes apparaissent, vous consultez votre médecin et prévenez l' école.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre enfant présente les symptômes évocateurs du COVID (toux, fièvre, maux de ventre ou de tête...).

Vous gardez votre enfant à la maison.

Quand les symptômes ont disparu, il peut revenir à l'école :

- SOIT avec un test négatif (PCR ou antigénique¹).
- SOIT après consultation d'un médecin et une attestation que celui-ci n'a pas prescrit de test.
- SOIT au bout de **5 jours** pleins et **2 jours sans toux ni fièvre**.

(1) Les autotests ne sont pas acceptés.



Votre enfant a fait un autotest qui est positif.

- Votre enfant ne va pas à l' école
- Vous le faites **tester** par un test antigénique ou PCR¹.
- En l' absence de ce 2^e test, votre enfant reste **7 jours à la maison** et revient en classe s' il n' a aucun symptôme (ni toux ni fièvre).

1. *les autotests ne sont pas autorisés pour ce test de confirmation*



Un membre du foyer présente des symptômes du Covid et le médecin lui a prescrit un test.

En attendant les résultats de son test, vos enfants peuvent venir à l' école s' ils ne présentent aucun symptôme mais vous pouvez préférer, par prudence, les garder à la maison.

Si le test est négatif, les enfants peuvent retourner aussitôt à l' école.

Si le test est positif, vous prévenez l' école qui vous donnera de nouvelles directives.